



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, le 2 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État soutient l'économie et les collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie face à la crise

La situation en Nouvelle-Calédonie appelle des mesures économiques d'urgence dont l'État assure le déploiement depuis plusieurs semaines.

- **Un fonds de solidarité à destination des TPE et PME**

Le décret n°2024-512 du 6 juin 2024 a instauré un dispositif exceptionnel de soutien pour les entreprises touchées par les conséquences économiques de la crise en Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif, qui vise à compenser une partie des pertes de chiffres d'affaires subies par les entreprises subies en mai et juin 2024, représentera jusqu'à 3 000 € par entreprise en mai et 6 000 € en juin.

Les critères d'éligibilité et les contrôles ont été volontairement allégés pour permettre un versement rapide. Plus de 5 000 demandes ont été déposées et plus de 1 300 entreprises ont d'ores et déjà reçu cette aide.

Le dispositif sera adapté avant mi-juillet afin de permettre de traiter le cas des entrepreneurs patentés et des entreprises créées en 2023 et 2024.

L'Etat pourra également étudier le cas des entreprises dont la viabilité resterait menacée après la mobilisation des indemnités d'assurance et des facilités de trésorerie bancaires.

Les aides totales pourraient représenter **environ 20 millions d'euros (2,4 milliards de francs CFP)**.

- **Un accompagnement des collectivités territoriales pour l'activité partielle**

L'Etat s'est engagé à financer à parité avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie le dispositif d'activité partielle pour les salariés dont les entreprises ont été directement ou indirectement touchées par la crise, pour un total de **51 millions d'euros (6,1 milliards de francs CFP)**.

Ce dispositif devrait concerner près de 19 000 personnes.

Un soutien spécifique a par ailleurs été mis en place par la Province Sud pour lequel l'Etat mobilisera **4 millions d'euros (480 millions de francs CFP)**, soit 50% de la dépense prévisionnelle.

Le dispositif de soutien provincial ne sera pas cumulable avec le dispositif de soutien du Gouvernement.

Contact presse
BRECI – Coralie WAGNER

- **Une avance en trésorerie de l'Etat aux acteurs publics du territoire**

Afin de freiner la diffusion à l'économie calédonienne de la crise, l'Etat a décidé de verser **100 millions d'euros (12 milliards de francs CFP)** d'une avance remboursable au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui fait face à une impasse de trésorerie majeure, du fait de la chute temporaire de ses recettes fiscales et sociales et de déséquilibres structurels antérieurs. Cette avance sera notamment mobilisée pour :

- Garantir le financement du chômage partiel par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;
- Alléger la contrainte de financement qui pèse d'ores et déjà sur les provinces et les communes ;
- Réduire la dette du gouvernement de Nouvelle Calédonie vis-à-vis d'Enercal au titre de la composante de stabilité.

L'Etat a conditionné le versement effectif de cette aide au vote par le Congrès de Nouvelle-Calédonie d'un budget supplémentaire fin juillet qui devra traduire, dans le respect du principe de sincérité budgétaire, la chute des recettes fiscales et la baisse des dépenses publiques qui doit en découler.

*

Les travaux sont par ailleurs d'ores et déjà engagés pour accompagner la reconstruction du territoire.

- **Un prêt de la Banque des Territoires**

La Banque des territoires, acteur clé du financement des collectivités locales, accordera au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie un prêt de **50 millions d'euros (6 milliards francs CFP)** en vue de financer les premières reconstructions et réparations des biens de la collectivité.

- **L'ouverture de nouvelles lignes de crédits pour les entreprises**

- **Refinancement à 3 mois des établissements bancaires calédoniens**

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), banque centrale de la zone Pacifique, a annoncé mettre à disposition des banques le mardi 2 juillet une ligne de liquidité à taux 0. Cet apport gratuit de liquidité permettra de soutenir les bilans des banques locales et d'accompagner leur engagement à distribuer des facilités de caisse aux entreprises en attente des indemnisations des assureurs.

L'IEOM restera attentif à l'évolution de la liquidité de la zone, et d'autres lignes de refinancement de moyen terme seront ouvertes avant la fin 2024.

- **Garantie publique des crédits octroyés aux TPE et PME**

La Société de Gestion des Fonds de garanties d'Outre-Mer (SOGEFOM), dispositif central de garantie bancaire dans les collectivités du Pacifique à destination des TPE et des PME, a été recapitalisée par l'Etat.

Elle distribuera, à partir du 1^{er} juillet 2024, une nouvelle gamme de produits de garantie pour couvrir de nouveaux prêts de court, moyen et long terme et la restructuration de crédits existants. Au-delà des TPE/PME, ces guichets seront exceptionnellement étendus aux ETI de Nouvelle-Calédonie, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce dispositif se veut le plus simple possible dans sa mise en œuvre : les banques constituent l'unique porte d'entrée pour accéder à cette offre de prêts garantis.

Au total la solidarité nationale a d'ores et déjà permis de mobiliser plus de 250 millions d'euros supplémentaires en faveur du territoire, soit davantage que les concours financiers que l'Etat verse chaque année aux collectivités de Nouvelle-Calédonie¹.

Le soutien supplémentaire de l'État sera déterminé dans le Projet de loi de finances pour 2025. Il s'inscrira dans le cadre de discussions avec le territoire sur le projet d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie.

¹ Au titre de la dotation globale de fonctionnement des communes, de la dotation globale de compensation des services et établissements publics transférés et de la dotation globale de fonctionnement des provinces.